

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Subvention complémentaire au profit du Patronage Laïque des Petits Bayonnais pour l'année 2009.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il convient que le Conseil municipal se prononce sur la demande de subvention complémentaire transmise par le Patronage Laïque des Petits Bayonnais.

Outre le centre de loisirs sans hébergement situé Moulin d'Arrousets, l'association anime deux autres CLSH à Cam de Prats et depuis 2007 à l'école élémentaire Jean-Pierre Brana ainsi qu'une ludothèque rue Sainte-Catherine.

Afin d'assurer la poursuite de l'activité à Cam de Prats malgré le non renouvellement du financement par le Conseil général, l'association sollicite un complément de subvention de 30 000 € à la participation financière de 294 500 € votée lors du Budget Primitif 2009.

Compte tenu de l'intérêt de cette demande, il est proposé d'accorder cette subvention au titre de l'exercice 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de financement conclue avec ladite association.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.